



Lettre d'information



n°12
juin 2023

Riffaut®

Armuriers de Père en Fils depuis 1896

**Par la A28, sortie Orbec n°15,
nous sommes près de chez vous!**



- 4 armuriers diplômés de l'École d'Armurerie de Liège à votre service
- Le spécialiste du Gros Gibier, Carabines et Optiques
- Plus de 500 armes en stock
- Fusils et carabines neuves à partir de 559 euros

**Réglage à 50 mètres et tir dans le CynéTIR OFFERT
pour l'achat d'une arme rayée neuve.**

Du mardi au vendredi
9h15 - 12h15 14h00 - 19h00

le samedi
9h15 - 12h15 14h00 - 18h00

UNIFRANCE
ARMURERIES

www.riffaut.com



@riffautarmurerie

**NOUVELLE
GENERATION**
HD NUMERIQUE

CynéTIR
Le Simulateur de Tir à Balles Réelles



Nouveaux films en HD Numérique

Actuellement

où l'on tire à balles **le meilleur**
réelles avec sa carabine **entraînement**

Blaser



**Venez découvrir notre nouveau
Show-Room BLASER**

**Le plus grand choix d'armes Blaser du grand Ouest
avec plus de 30 modèles en Stock
Venez composer vous même votre Blaser R8
à partir de 2.950 Euros**

Nous distribuons toutes les marques d'armes et optiques

contact@riffaut.com Tél. 02 31 32 80 25 Fax. 02 31 32 59 73

SOMMAIRE

Vie de l'association	6
Brevet Grand Gibier	8
Perfectionnement au tir	10
Equilibre forêt-gibier	11
Actualités réglementaires	12
Expérimentation sur l'utilisation d'un drone thermique pour préserver les faons de chevreuil lors des fauches de prairies	14
Créer son compte SIA	16
Brame sauvage	18

AGENDA

Vendredi 15 septembre : formation « Venaison » à la FDC 61, Silly-en-Gouffern

Samedi 16 septembre : formation « Arc » à la FDC 61, Silly-en-Gouffern

Mercredi 5 et 7 décembre : formation « Garde particulier » à la FDC 61, Silly-en-Gouffern

Dimanche 31 décembre : dernier jour pour la création du compte SIA

PHOTOGRAPHIE DE COUVERTURE

Stéphan Levoye. www.stephanlevoye.com



**Association à but non lucratif
régie par la loi de 1901**

Correspondance :
ADCGGO

C/O Serge Mouchel
21, rue des Ecureuils
61200 ARGENTAN
Tél. : 06 86 33 03 39

E-mail :
adccggorne@orange.fr

Site internet :
www.ancgg.org/ad61

**Le contenu de cette
publication ne peut être
reproduit sans l'autorisation
de l'ADCGGO. Les opinions
émises n'engagent que leurs
auteurs.**

Rejoignez-nous sur Facebook !



MOT DU PRESIDENT

La saison est commencée pour les pratiquants de la chasse individuelle. Comme dans de nombreux départements, de plus en plus de chasseurs se mettent à l'approche et à l'affut et s'adonnent à la passion de la chasse dès le 1^{er} juin. Les adeptes apprécient autant le prélèvement d'un brocard dans leur département qu'à l'issue d'un long voyage (parfois coûteux...) dans des régions où le commerce des bracelets est fréquent.

L'association poursuit ses nombreuses activités : Brevet Grand Gibier, perfectionnement au tir, poursuite de l'étude sur l'utilisation des drones pour la prévention de la mortalité des faons de chevreuils lors des fauches... En collaboration avec la Fédération départementale des chasseurs, nous avons tenu un stand lors de l'exposition annuelle des trophées de cerfs. En proposant plusieurs animations, nous avons échangé avec de nombreuses personnes passionnées.

A l'initiative de l'Association départementale des chasseurs de grand gibier de Seine-Maritime, nous avons participé à une formation régionale de deux jours sur l'équilibre forêt-gibier. Trois animateurs départementaux ont ainsi été formés pour le département de l'Orne. Ces initiatives permettent de favoriser les échanges entre les chasseurs et les forestiers, ce qui incontournable pour la résolution locale des déséquilibres objectivés.

Bel été et bonne lecture.

Dr Matthieu Cousty

Président ADCGGO – Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier de l'Orne

Secrétaire général ANCGG – Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier

BUREAU :

Président :
Matthieu COUSTY



Vice-président :
Daniel BOUVE



Secrétaire :
Serge MOUCHEL



Trésorier :
Benoît SALLARD



ADMINISTRATEURS :

Secteur	Administrateur	email
1 - Andaines - Bocages	Stéphan LEVOYE	levoye.stephan@wanadoo.fr
	Maxime MALLET	mallet.max2@gmail.com
	Benoît SALLARD	benoit-sallard@hotmail.fr
2 - Ecouves - Bourse	Daniel BOUVE	christine.bouve@wanadoo.fr
	Serge MOUCHEL	serge.nicole.mouchel@orange.fr
	Jean-Philippe HAMARD	hamard.jean-philippe@wanadoo.fr
3 - Gouffern - Pays d'Auge	Philippe HUREL	philippe.hurel2@orange.fr
	Marie de JESSEY	mbj61@orange.fr
	Jean-Pierre de GASTE	jpdegaste@gmail.com
4 - St Evroult - Monts d'Amain	Maxime PERROTTE	maxime.perrotte61@gmail.com
	Matthieu COUSTY	coustymatthieu@yahoo.fr
	François HUREL	arexis@wanadoo.fr
5 - Longny - Charencey	Roger BARNETT	genevievebarnett61@gmail.com
	Christophe LEVESQUE	levesque.christophe435@orange.fr
	Benoît POISOT	benoit.poisot@wanadoo.fr
6 - Perche - Trappes - Moulins - Bonmoulins	Philippe GUYOT	philippe.guyot23@gmail.com
	Daniel DUBOIS	danline.dubois@sfr.fr
	Jean MANGEON	jean.mangeon@wanadoo.fr
7 - Bellême - Perche Sud - Reno	Denis COTREUIL	denis.cotreuil@orange.fr

Responsable Brevet Grand Gibier :

Maxime MALLET, mallet.max2@gmail.com 06 26 21 01 66

Responsable Perfectionnement au tir :

Philippe GUYOT, philippe.guyot23@gmail.com 06 35 15 68 19



DEMANDE D'ADHESION

Document à retourner :

- par courrier : C/O Serge MOUCHEL - 21, rue des Ecureuils - 61200 ARGENTAN

- par mail scanné : adcggorne@orange.fr

Je soussigné,

NOM (en majuscules) :

Prénom :

Demande mon admission comme membre actif et souscrit sans réserve à la charte des chasseurs de grand gibier dont j'ai pris connaissance.

Adresse complète :

Code postal :

Localité :

Téléphone :

Email :

Date de naissance :

Nationalité :

Signature :

Adhésion annuelle (joindre un chèque à l'ordre de l'ADCGGO) :

☐ montant de la cotisation : 30 €

☐ abonnement facultatif à la revue « GRANDE FAUNE » : 35 €

IL EST AUSSI POSSIBLE DE REALISER SON ADHESION EN LIGNE SUR LE SITE

www.ancgg.org/AD61

L'adhésion ne sera considérée comme définitive qu'après agrément du Conseil d'Administration.

Vie de l'association

Adhésion en ligne

Il est maintenant possible de renouveler son adhésion en ligne sur le site internet de notre association (www.ancgg.org/ad61). Le paiement par carte bancaire est totalement sécurisé.

De manière indépendante, l'adhésion à l'ANCGG peut être réalisée. L'ANCGG

étant reconnue association d'utilité publique, la cotisation est déductible fiscalement à hauteur de 66 %.

L'abonnement à la revue Grande Faune peut se faire en complément avec une adhésion départementale ou nationale ou sans adhésion.

Assemblée générale 2023

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le vendredi 09 juin 2023 à la FDC61. De nombreux adhérents étaient présents. Un débat a eu lieu sur la création des comptes

SIA (Système d'Information sur les Armes). La majorité des adhérents ont créé leur compte avec plus ou moins de difficulté.

Représentation de l'association

Notre association participe à la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage ainsi qu'aux sous-commissions plan de chasse des différents

massifs Grand Gibier dans le département de l'Orne. Un représentant de l'association siège à chaque sous-commission de plan de chasse.

Opération « J'aime la nature propre »

Pour la deuxième année, l'ADCGGO a participé à l'opération « J'aime la nature propre » le samedi 26 mars 2023. L'année dernière, une équipe avait ramassé des déchets en forêt domaniale d'Ecouvès. Cette année, l'opération s'est tenue en forêt domaniale de Gouffern. Le constat est le même : les forêts sont propres mais de nombreux déchets s'accumulent le long des routes départementales.



Stand de l'association lors de l'exposition des trophées

Pour la deuxième année, l'ADCGGO était représentée lors de l'exposition annuelle des trophées. Nous avons eu le plaisir d'accueillir Guy Bonnet, administrateur de l'ANCGG et brillant conférencier sur le cerf. Une exposition photographique sur le sanglier a été présentée. Des cotations de trophées ont également été réalisées sur le stand.



Le plus grand trophée de l'Orne exposé au Game Fair

Le plus grand trophée du département a été exposé au Game Fair du 16 au 18 juin à l'occasion de l'exposition des plus grands trophées de cerfs de France. Ce cerf avait été prélevé sur le massif de Saint-Evrault en décembre 2020. La cotation lui a attribué une note de 213 points. L'ANCGG et l'ADCGGO remercient son propriétaire ainsi que le responsable du territoire.



Brevet Grand Gibier

La session 2023 se poursuit. Cette année, 13 candidats se sont inscrits pour la première fois, 6 candidats ayant déjà obtenu le 1^{er} degré ont retenté le 2^{ème} degré ou réalisent une deuxième tentative.

L'examen pratique a eu lieu le samedi 10 juin et l'examen théorique aura lieu le samedi 24 juin.



**Pour s'inscrire et pour tout renseignement complémentaire,
s'adresser au responsable ADCGGO :**

Maxime MALLET - 980 impasse de la Gloriette - 61700 DOMFRONT EN POIRAIE
06 26 21 01 69 - mallet.max2@gmail.com



**L'étang gobin
Moussonvilliers (61)**

Ouvert
du lundi au
samedi sur
rendez-vous



L'armurier du Perche

Réparation - Fabrication - Mise en conformité
Montage optique - Achat - Vente - Munitions

Romuald Leys
Diplômé de l'école de Liège
06.71.73.12.87 – 02.33.85.64.35
romualdleys.armurier@gmail.com

« Toute mon expérience au service de votre passion »
10 % de remise pour les munitions de grande chasse sous présentation
de la carte adhérent ADCGGO



BREVET GRAND GIBIER PRE-INSCRIPTION



Document à retourner ou à remettre :

- par courrier : Maxime MALLET - La Gloriette - 61700 DOMFRONT

- par mail scanné ou rempli : mallet.max@gmail.com

Nom : Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Adresse mail :

Profession :

Êtes-vous titulaire du permis de chasser ?

☐ oui si oui, depuis combien de temps ? :

☐ non si non, souhaitez-vous le passer ? ☐ oui ☐ non

Passez-vous le Brevet Grand Gibier pour la première fois ?

☐ oui ☐ non

Option(s) souhaitée(s) :

☐ tir ☐ arc ☐ vénerie

Activités cynégétiques particulières :

☐ ONF ☐ ONCFS ☐ garde particulier agréé
☐ administrateur FDC ☐ technicien FDC ☐ lieutenant de Louveterie
☐ conducteur UNUCR agréé ☐ autre :

Êtes-vous membre de l'ANCGG ?

☐ non ☐ oui si oui, quel département :

Perfectionnement au tir

L'ADCGGO poursuit ses deux formations sur le tir en collaboration avec le stand de tir d'Argentan. La séance de réglage des systèmes de visée a eu lieu le samedi 17 juin.

Perfectionnement au tir

Date : septembre 2023 au Centre de Tir d'Argentan - Réage du Coqueret - 61200 ARGENTAN

Objectif : A l'issue de la formation, les participants verront leur précision au tir à courte distance nettement améliorée.

Programme :

- efficacité et sécurité lors du port et de la manipulation de l'arme,
- présentation des 5 principes fondamentaux du tir avec exercices de tir,
- exercices de tir sur cible fixe à 25 m,
- exercices de tir sur sanglier courant à 25 m.

Prévoir :

- son permis, sa validation et son assurance chasse,
- une carabine ou une express (le réglage doit être vérifié),
- une bretelle,
- 30 balles,
- des protections auditives,
- une canne de pirsch (possibilité de prêt),
- une casquette ou un chapeau (soleil).

Réservation :

Le prix est de 5 € pour les adhérents et de 30 € pour les non adhérents. Le nombre de place est limité à 10 participants.

Réglage des systèmes de visée

Objectif : A l'issue de la séance, les participants repartiront avec une arme réglée et seront capables de régler leur propre système de visée.

Programme :

- présentation des principes de réglage par les moniteurs,
- réglage du système de visée à 100 m par le participant avec l'aide des moniteurs.

Prévoir :

- son permis, sa validation et son assurance chasse,
- sa carabine et son système de visée (lunette ou point rouge). Le système de visée doit être correctement fixé et nettoyé. Prévoir une pile de rechange pour les systèmes à point rouge.
- les clés nécessaires pour le réglage du système de visée,
- 15 balles (modèle utilisé à la chasse),
- des protections auditives.

Réservation :

Le prix est de 5 € par participant et par système de visée. Le nombre de place est limité à 12 participants (2 participants toutes les 30 min de 14 h à 17 h pour limiter l'attente).

Pour toute pré-inscription, contacter Philippe GUYOT, Tél. : 06 35 15 68 19, Mail : philippe.guyot23@gmail.com

Equilibre forêt-gibier

La collaboration entre les chasseurs et les forestiers est essentielle pour maintenir un équilibre forêt-gibier sur le long terme. L'ADCGGO s'implique dans la formation d'animateurs départementaux. L'adage « des animaux en bonne santé dans une forêt qui pousse » respecte totalement le principe de la préservation des milieux et de leurs populations.

En 2014, l'ANCGG et le CNPF (Centre National de la Propriété Forestière) ont développé une formation ayant pour but de familiariser les chasseurs sur l'équilibre forêt-gibier. Ses objectifs principaux sont d'aider les chasseurs à détecter les éventuels problèmes sur leur propre territoire, de leur présenter les types de solutions possibles et de faciliter le dialogue entre chasseurs et forestiers en vue d'action communes ou concertées.

Deux des initiateurs principaux de la formation, Pierre Brossier pour le CRPF et Jacky Pallu pour l'ANCGG et l'ADCGG des Côtes d'Armor, appuyés et soutenus par la FDC22, ont continué leurs travaux pour aboutir en 2017 à l'élaboration d'un guide d'évaluation des dégâts, intitulé « Guide pratique de l'équilibre forêt-gibier ». Ce guide a obtenu en 2017 le premier prix des Honneurs Laurent-Perrier. Ce prix a donné lieu au versement d'une certaine somme et ces fonds, renforcés par des dons du CNPF et de l'ANCGG, ont permis de créer un site internet dédié entièrement à l'équilibre forêt-gibier. On y trouve de nombreuses vidéos sur l'identification des dégâts, les solutions pour y remédier :

(<https://equilibre-foret-gibier.fr/>)



Le CNPF et l'ANCGG organisent dorénavant des stages d'animateurs à l'équilibre forêt-gibier. Ces stages permettent de maîtriser la démarche « Brossier-Pallu » développée par le CNPF et l'ANCGG à partir du guide pratique de l'équilibre forêt-gibier.

Les principaux points abordés pendant la partie théorique portent sur l'identification des différents types d'atteintes, l'appréciation du niveau de dégâts, la recherche des causes du déséquilibre lorsqu'il existe et la présentation des moyens d'action possibles cynégétiques et sylvicoles.

La sortie sur le terrain permet de découvrir les différents types de dégâts forestiers pour apprécier le niveau de risque et envisager les aménagements sylvicoles faits pour protéger la sylviculture ou pour améliorer la capacité d'accueil.

Les animateurs formés peuvent évaluer l'impact du gibier sur les peuplements forestiers sensibles, identifier les causes majeures du déséquilibre constaté et définir et mettre en oeuvre les adaptations cynégétiques et sylvicoles nécessaires. Ils sont ensuite en mesure de former chasseurs et forestiers à cette démarche, et de faciliter la résolution des problèmes sur le terrain.

L'ADCGGO a participé à une formation de deux jours avec les ADCGG de Normandie et le CRPF à Lierru (27). Trois animateurs départementaux ont été formés lors de cette formation. L'ADCGGO a également intégré le comité de pilotage sur l'équilibre forêt-gibier en forêt d'Ecouves en collaboration avec l'ONF, le CRPF et la FDC61.

Actualités réglementaires

La réglementation est parfois mal comprise, mal interprétée voire mal répétée. Nous tenons à reprendre les éléments actuels majeurs de la chasse du grand gibier dans notre département suite à la parution des arrêtés fixant les conditions de la chasse pour la campagne 2023/2024. Les arrêtés préfectoraux font foi et restent les documents de référence.

Période d'ouverture générale : du 24 septembre 2023 au 29 février 2024

Horaire de chasse en battue :

- du 24 septembre 2023 au 28 octobre 2023 : de 9 h à 19 h
- du 29 octobre 2023 au 29 février 2024 : de 9 h jusqu'à la tombée de la nuit (une heure après le coucher du soleil à Alençon)

Horaire de chasse individuelle :

- une heure avant le lever du soleil et une heure après son coucher

Dates des conditions spécifiques :

- Ouverture de la chasse individuelle du brocard et du faon de chevreuil sur autorisation individuelle : 1^{er} juin 2023
- Ouverture de la chasse individuelle du cerf, daguet, et jeune de moins d'un an sur autorisation individuelle : 1^{er} septembre 2023
- Ouverture de la chasse individuelle du sanglier sur autorisation individuelle : 1^{er} juin 2023
- Ouverture de la biche et de la chevrette : 16 octobre 2023
- Chasse du sanglier suspendue le vendredi en dehors des zones boisées, sauf dans les massifs de Bellême (sous massif 2) où il est classé espèce susceptible d'occasionner des dégâts (ESOD) : du 15 novembre 2023 au 28 février 2024

Plan de gestion du sanglier

Pendant la période d'ouverture anticipée et pendant l'ouverture générale de la chasse, tous les animaux prélevés devront être porteurs d'un système de marquage. La déclaration doit se faire dans les 48 h (carton ou site internet).

Ouverture de la chasse individuelle du sanglier

Pour la période du 1^{er} juin 2023 à l'ouverture générale, la chasse au sanglier pourra être pratiquée à l'affût et à l'approche sur autorisation

préfectorale individuelle, par les détenteurs du droit de chasse ou par les personnes déléguées par eux-mêmes sur le territoire concerné, sous réserve d'être titulaire d'un permis de chasser valable. L'autorisation individuelle est délivrée sous les conditions suivantes :

- la chasse pourra se dérouler d'une heure avant le lever du soleil et jusqu'à une heure après son coucher
- le tir des laies suitée est interdit
- le nombre d'animaux à prélever n'est pas limité
- le titulaire du droit de chasse (ou son(ses) délégué(s)) devra être porteur d'une copie de l'autorisation préfectorale individuelle

Ouverture anticipée de la chasse collective du sanglier

Les battues « anticipées » auparavant autorisées à partir du 15 août ne pas possibles.

Prélèvements des sangliers dans les CIPAN

Pendant l'ouverture générale de la chasse, le prélèvement de sangliers dans les cultures intermédiaires pièges à nitrates (CIPAN) est limité à cinq sangliers par jour et par équipe de chasseurs.

Dénominations des bracelets

La dénomination des bracelets de grands cervidés est la suivante :

- JC/JB : animaux de moins d'un an de l'espèce cerf élaphe
- CEI : ensemble des animaux de l'espèce cerf élaphe indifférencié (cerf mâle, biche ou jeune de moins d'un an)
- DAG : animaux de l'espèce cerf élaphe portant au maximum 2 perches

Les transferts de bracelets suivants sont autorisés :

- bracelet cerf (CEM) pour marquer un daguet abattu
- bracelet biche (CEF) pour marquer un jeune cerf (JC) ou une jeune biche (JB)

abattu, uniquement si le plan de chasse biche est déjà réalisé à hauteur du minimum notifié.

L'utilisation de bracelet daguet (DAG) est reconduite sur les massifs d'Andaines, Ecouves, Saint-Evroult, Longny (sous massifs 1, 2 et 3). Les parties domaniales d'Andaines et d'Ecouves ne sont pas soumises au bracelet daguet.

Modalités de déclaration

Le titulaire du plan de chasse devra déclarer obligatoirement dans les 48 heures suivant sa réalisation par télédéclaration ou avec le carton papier.

Contrôle de l'exécution du plan de chasse

Les trophées de cerfs et daguets doivent être présentés à l'exposition de trophées.

Les têtes de JC/JB, de biches pour tout le département ainsi que les têtes de chevreuil pour le massif de Gouffern (sous-massif 3) doivent être conservées 8 jours pour d'éventuels contrôles.

Expérimentation sur l'utilisation d'un drone thermique pour préserver les faons de chevreuil lors des fauches de prairies

Pour la deuxième année consécutive, les Associations départementales des chasseurs de grand gibier de l'Orne et de la Mayenne participent à une étude expérimentale sur la prévention de la mortalité des faons de chevreuils lors des fauches de prairies en collaboration avec la société Blaser et l'Association nationale des chasseurs de grand gibier (ANCGG).

De nombreux faons de chevreuil sont chaque année victimes du machinisme moderne agricole. L'opération à titre expérimental se déroule en mai et en juin à l'aide de drones équipés d'une caméra haute définition et d'un capteur thermique pouvant détecter une source de chaleur émise par un animal au repos, dans une végétation haute.

Le protocole

Les drones sont équipés d'une nacelle 3 axes entièrement stabilisée comportant une caméra thermique et une caméra optique. Tout émission de chaleur est vérifiée par un deuxième opérateur guidé par le pilote du drone. Ces bénévoles ont suivi une formation en ligne pour être habilité à piloter ces machines. Pour une détection optimale des points chauds d'animaux au repos dans une parcelle fourrée, une intervention tôt le matin est privilégiée. La différence de température entre l'animal et l'air ambiant doit en effet être suffisamment marquée pour faciliter la détection.

Géolocalisé, le faon peut alors être protégé selon deux manières en fonction de son âge. Les plus jeunes encore immobiles sont déplacés avec des gants et recouverts par un bac le temps de la fauche de la parcelle. Les faons les plus âgés et mobiles sont poussés en dehors de la parcelle.

Chaque sortie a donné lieu à une fiche de renseignements visant à modéliser la typologie des prairies, ainsi que les emplacements des reposées de nouveau-nés (date d'intervention, distance par

rapport à la lisière, type de culture, pénétrabilité, prairies permanentes ou prairies temporaires, environnement proche...).



Une équipe de bénévoles volontaires et disponibles

Ce type d'expérimentation ne peut avoir lieu sans un minimum d'investissement personnel des personnes impliquées. Il est impératif d'être au moins deux : un pilote et un assistant préposé à la surveillance du vol et au sauvetage des faons si nécessaire.

Les échanges avec les agriculteurs sont indispensables pour réaliser le survol peu avant la fauche. La communication a porté ses fruits puisque le motif des demandes a évolué entre la première et la deuxième année d'expérimentation. Il y a d'abord eu des agriculteurs curieux et intéressés puis des appels plus spécifiques pour des parcelles à risques où des faons avaient été fauchés les années précédentes.



Quelques résultats

Une bonne proportion de prairies avec présence d'animaux a permis de tester l'efficacité du drone. Les prairies permanentes (foin) semblent être des zones à haut risque liées à leurs caractéristiques plus pérennes pour accueillir la faune sauvage, en particulier quand elles sont en lisière de forêt. Les chevrettes s'y sentent en sécurité pour mettre bas et élever leurs petits.

Au printemps 2022, une surface totale de 135 hectares répartie en 123,5 hectares de prairies permanentes et 11,5 hectares de prairies temporaires a été survolée. La majorité est exploitée en système conventionnel et 20,5 hectares en biologique. La sécheresse au début du printemps n'a pas permis, par la suite, la récolte d'un fourrage abondant. Le couvert végétal présentait donc de fortes disparités en production : clairsemé à 45 %, dense à 55 % et très dense à 5 %. La hauteur de la végétation était comprise entre 40 et 70 cm. Les conditions de détection étaient donc satisfaisantes pour le repérage par les capteurs thermiques du drone.

Bénéficiant de leur expérience du terrain, les pilotes ont privilégié le relationnel avec des agriculteurs susceptibles de les amener sur des parcelles à forte probabilité de présence de faons. Le succès fut au rendez-vous. Au total 24 faons furent

détectés sur ces 135 hectares et tous dans un excellent état sanitaire. Déjà grands, ils prenaient la fuite et sortaient des parcelles, avec ou sans leur mère. Seul un jeune d'à peine deux semaines, tapé au sol, fut mis sous cloche le temps de la fauche. Il y a eu deux matinées exceptionnelles avec respectivement 5 faons repérés sur seulement 7,5 hectares et 4 faons sur 15 hectares.

Quelle satisfaction de voir ces petits chevreuils échapper aux machines ! Et d'entendre les commentaires d'exploitants convaincus, comme par exemple : « Ici l'an passé j'ai fauché trois faons et aujourd'hui nous en avons sauvé trois ! ». Ces sauvetages à petite échelle peuvent paraître dérisoires. Ils ont pourtant le mérite d'éveiller les consciences afin que dans un avenir proche le matériel agricole soit mieux équipé pour la détection de la faune sauvage. La balle est dans le camp des constructeurs !



L'Association départementale des chasseurs de grand gibier de l'Orne remercie l'ensemble des bénévoles ayant participé à ces opérations, en particulier les pilotes Stéphane Levoye et Michel Bellanger, ainsi que les agriculteurs ayant collaboré. La démarche mérite d'être poursuivie à plus large échelle avec d'autres organismes départementaux.

Créer son compte SIA



Cabinet du Préfet
Bureau de la Sécurité Intérieure

SYSTEME D'INFORMATION SUR LES ARMES Prolongation de la période de création de compte Permanences à la Fédération départementale des chasseurs de l'Orne

Le Système d'Information sur les Armes (SIA) est accessible aux détenteurs chasseurs (majeurs) depuis le 8 février 2022. Avoir un compte personnel dans le SIA est depuis lors indispensable pour acquérir ou céder une arme. **Tous les détenteurs d'armes chasseurs devront avoir créé un compte dans le SIA avant le 31 décembre 2023 pour conserver leur droit à acquérir et détenir une arme.**

La création d'un compte personnel SIA, une démarche obligatoire pour tous les détenteurs particuliers d'armes

Au terme du déploiement du Système d'Information sur les Armes (SIA), l'ensemble des détenteurs d'armes à feu devront disposer d'un compte pour conserver leur droit à détenir des armes. **A ce jour, seuls les détenteurs d'armes titulaires d'un permis de chasser (majeurs) sont concernés par cette mesure.**

La création d'un compte personnel, une démarche simple (parcours étape/étape au dos de ce document)

La création d'un compte personnel dans le SIA est rapide et accessible mais nécessite d'avoir accès à internet et de disposer de trois documents au format numérique. La création de compte se fait sur le site internet : <https://sia.interieur.gouv.fr> depuis n'importe quel ordinateur ou tablette connectés à internet.

En cas de difficulté liée à l'absence de matériel informatique, de connexion internet ou d'usage des outils numériques, les détenteurs chasseurs peuvent se faire aider dans les points d'accueil numériques situés sur l'ensemble du département. Il est désormais possible de prendre rendez-vous en ligne auprès du service des armes à la préfecture en suivant ce lien <https://www.rdv.orne.gouv.fr>

Des permanences, tenues par le service des armes, seront organisées à la fédération de chasse à partir du 19 juin, de 9 heures à 17 heures, selon le calendrier suivant :

- Jeudi 22 juin 2023

- Lundi 26 juin 2023

- Mercredi 5 juillet 2023

- Lundi 10 juillet 2023

Liste des points numériques de l'Orne	Le jour du rendez-vous, vous devrez apporter les documents suivants :
Ces points numériques mettent à votre disposition un poste informatique, un scanner et une imprimante afin de vous permettre de réaliser vos démarches. - Préfecture de l'Orne : Service des armes 02-33-80-62-12 / 02-33-80-62-14 Cité administrative – Place Bonet à Alençon – 02-33-32-50-50 - Sous-préfecture d'Argentan – 9 Route de Sées – 02-33-80-60-58 - Lonlay l'Abbaye – 3 Place St Sauveur – 02-33-38-67-36 - Les Menus – Mairie – 02-33-73-95-06 - Planches – Mairie – 02-33-39-52-62 - Rai – Mairie – 02-33-24-15-13 - St Mard de Réno – Mairie – 02-33-25-02-40	- carte nationale d'identité ou passeport, - justificatif de domicile de moins de trois mois, - permis de chasse, - validation de chasser. Si vous possédez une adresse mail, elle devra être accessible le jour du rendez-vous car un lien vous sera envoyé pour finaliser la création du compte. Si vous ne possédez pas d'adresse mail, il vous en sera créé une. <u>Les armes sont formellement interdites et ne devront pas être apportées à l'occasion des rendez-vous. La présence d'une arme justifie l'annulation du rendez-vous et le refus d'entrée.</u> Aussi, afin de permettre leur identification pour les intégrer dans le râtelier, il convient d'apporter les documents relatifs à ces armes en votre possession (factures, récépissés de déclaration, photos marquages, notice fabricant.....). En l'absence de ces documents, les précisions suivantes seront utiles pour identifier l'arme : - arme de poing ou d'épaule - marque, modèle, calibre - matricule - type de canons : nombre, lisses ou rayés, juxtaposés ou superposés - longueurs de l'arme et du canon



Parcours création de compte

Vous ne disposez pas encore de compte sur l'espace détenteur ?
Voici les différentes étapes pour créer votre compte :



Brame sauvage

Le photographe (et administrateur de notre association) Stéphan Levoye vient de publier un recueil commenté de 140 photos sélectionnées parmi des milliers pour leur esthétique et leur valeur documentaire. Toutes les photos ont été réalisées en territoire ouvert. Les textes et commentaires ont été rédigés par Guy Bonnet, administrateur de l'ANCGG et de l'Association des veneurs.

144 pages en couleur, 45 € par ouvrage

Les commandes peuvent être adressées à Stéphan Levoye : levoye.stephan@wanadoo.fr ,
06 11 88 95 61



Grande Faune

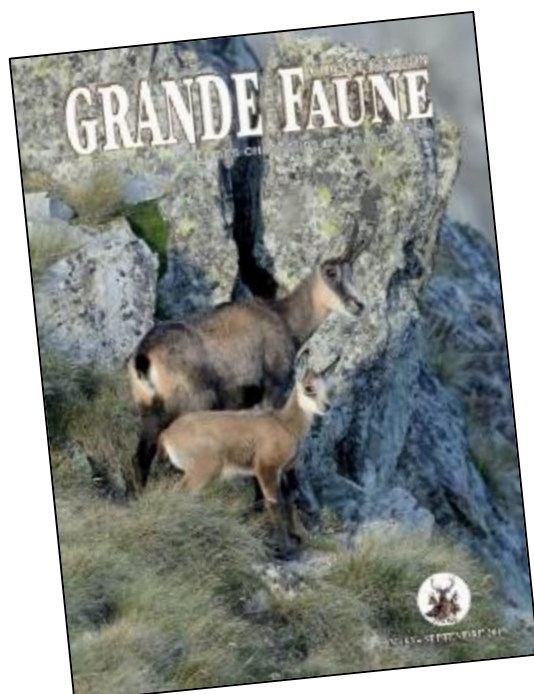
Grande Faune (anciennement Chasse Gestion) est la revue éditée par l'ANCGG. Cette revue est consacrée au grand gibier et à ses côtés. Outre le volet actualités, ses principales rubriques portent sur l'étude des animaux et de leurs milieux, les aspects pratiques, éthiques et juridiques de la chasse, la gestion cynégétique, les rapports de la grande faune avec la forêt et les cultures agricoles, les armes et la balistique, les questions d'hygiène et de santé liées au grand gibier, les arts et collections liées à la culture cynégétique, le coin lecture, les trophées remarquables.

Rédigée par les membres de l'association sous la direction de Guy Bonnet, la revue paraît 4 fois par an. Elle est distribuée aux adhérents de l'ANCGG ou des associations départementales avec abonnement lors de l'adhésion ou par abonnement par l'ANCGG. La photographie animalière y tient désormais une place importante grâce notamment à Stéphan Levoe.

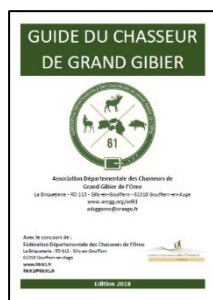
Les non-adhérents peuvent également s'abonner en souscrivant leur abonnement sur le site internet de l'ANCGG.

Des exemplaires gratuits sont disponibles. N'hésitez pas !

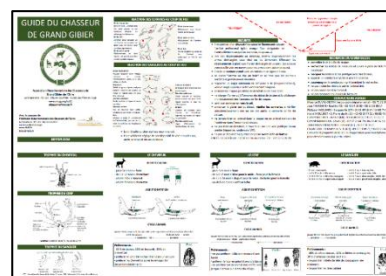
80 pages de haute qualité sans publicité pour un prix annuel de 35 € !



Boutique de l'ADCGGO



dépliants « Guide du chasseur de grand gibier » à distribuer :
5 € les 10



affiche « Guide du chasseur de grand gibier » pour pavillon de chasse : 5 € l'unité



repères 30 ° orange fluo
avec schéma explicatif :
5 € les 2, 20 € les 10

Annuaire

COTATEUR :

Stéphan LEVOYE - 02 33 38 19 49

Matthieu COUSTY - 06 03 72 91 95

CONDUCTEURS DE CHIEN DE SANG :

M. DUVAL-DESTIN - responsable départemental

Anthony BOISSEAU (ANCRR) - Le Mage (61) - 06 70 94 50 38

Philippe HACQUARD - Bacqueville (27) - 02 32 49 16 34 / 06 82 74 03 37

Hervé MOULINET - St Pierre des N.(53) - 02 43 00 77 21 / 06 86 49 19 94

David NIZAN - Igoville (27) 06 82 07 10 17

Frédéric VILFAYEAU - Longny-au-Perche (61) - 07 85 55 92 24

Consulter la plaquette de la FDC ou l'application pour Smartphone pour obtenir la mise à jour de la liste.